

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2024

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Philippe BAN, Jean-Claude COUTANT, Valérie LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Sophie MEZERETTE, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAU, Brigitte VOLET

PROCURATIONS :

Elisabeth AUGÉ à Yvette MERCIER
Jean-Yves MARTINEAU à Maryse MARCHAIS
Lionel MORIN à Nathalie PERRET

Madame Brigitte VOLET a été élue secrétaire de séance.

CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de grade,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 H 00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2024 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont prévus au budget.

JURÉS D'ASSISES

Les trois personnes suivantes ont été tirées au sort pour éventuellement figurer sur la liste des jurés d'assises pour l'année 2025 :

- GODIN Karine épouse GASTELLIER
- RIO Terence
- PERRON Josiane épouse COUTANT

FORMATION

La commune prendra à sa charge une formation de 3 jours pour la cantinière pour un montant de 699,13 € H.T.

TRAVAUX

Un architecte a été sollicité pour les travaux de la Maison du Temps Libre, dont l'appel d'offres devra être lancé en début d'année 2025 et les demandes de subventions réalisées au préalable. Il est également prévu l'agrandissement du hangar communal qui est devenu trop exigu.

PARC PLAGE

Le label « Patrimoine du XXème siècle », attribué en 2017, est remplacé par le label « Architecture contemporaine remarquable ».

PLATEFORMES

Le conseil donne un avis favorable à la société Arts Montgolfières concernant la création de plateforme aérostatique à usage permanent sur 2 parcelles situées à « Chavigny » et « La Chévrierie ». En revanche, un avis défavorable est émis pour la même demande sur une parcelle située « Les Enfers » en raison de l'installation prochaine d'une antenne à proximité.

MANIFESTATIONS

Le point est fait sur les prochaines manifestations : la randonnée le 9 juin, le ciné plein air le 12 juillet, le repas des anciens le 12 octobre sur le thème « Les bistrots parisiens », la matinée éco citoyenne le 5 octobre et le concours de dessin.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Suite à la soirée organisée le 17 février dernier par l'Amicale Saint-Vincent et le Comité des Fêtes, un chèque de 1 200 € a été remis à la coopérative scolaire correspondant aux bénéfices de cette soirée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Faverolles-sur-Loire, Loir-et-Cher. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FAVEROLLES-SUR-LOIRE' and 'LOIR ET CHER'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Olivier RACAULT